



Caulnes

BULLETIN MUNICIPAL

Avril 2013 - N° 98

Le
de TOUR
France
2013



Bienvenue au Tour de France

Mardi 9 Juillet 2013, la commune sera traversée par la 10ème étape du Tour de France dont ce sera la 100ème édition.

La caravane publicitaire et les coureurs sont attendus aux environs de 13 heures. Ils emprunteront la RD 766, venant de St Jouan de l'Isle pour se diriger vers Dinan. (Etape : St-Gildas-des-Bois/St-Malo).

Le dernier passage du Tour de France dans la commune remonte à 1949.

La commission « animations, sports et loisirs », les commerçants et quelques associations se sont rencontrés

pour organiser cet événement. Une seconde réunion aura lieu le 23 mai.

Chacun peut participer à sa manière à cette animation, soit en se joignant aux manifestations, soit par sa tenue vestimentaire (marinière, maillot jaune, etc.....).

Restaurant Scolaire

Les cuisiniers ont organisé une « semaine couleur » en accordant le menu du jour à une couleur (voir art. p. 21).



Travaux de restauration de la Rance

effectués par des pêcheurs bénévoles et des agriculteurs riverains entre la station d'épuration de Caulnes et la Quémérals en Guitté (voir art. p. 24)



Exposition

des créations de l'association d'arts plastiques du 6 au 14 avril 2013 à la médiathèque.



Journal d'informations trimestriel gratuit distribué à toutes les familles de la commune.

Directeur de la publication :

M. CHALOIS Jean-Louis, Maire.

Rédaction, mise en page et photos :

Mairie de Caulnes.

Membres de la Commission Informations - Communication

: Mesdames SECARDIN-OUICE, BIHAN, BERHAULT, LEBRETON, BRIGNON.

Messieurs, RAGOT, FRÈRE, DUPAS, MURGALÉ, ROMAIN.

Agent Administratif référent : Madame BUCHON

Impression : Imprimerie Mévennaise - St-Méen.

Tirage : 1200 exemplaires sur papier mat 90g.

Sommaire

L'édito	p. 3
Informations municipales	p. 5
Urbanisme	p. 11
Etat civil	p. 13
Informations générales	p. 14
Citoyenneté - Vie culturelle	p. 15
Vitrine	p. 16
Journal de l'école	p. 18
Restaurant scolaire - ALSH	p. 21
Maison de retraite	p. 22
Vie des associations	p. 23

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Le budget communal pour l'année 2013, voté à l'unanimité des élus(es) présents, comporte les programmes principaux suivants. *Les données chiffrées figurent dans la feuille jointe à ce bulletin municipal.*

Un programme de voirie avec :

- La voirie définitive de la Résidence des Chênes et de la Résidence de la Vallée (haut).
- La fin de l'aménagement de la Résidence du Fougeray avec l'installation de l'éclairage public. *(Pour une bonne gestion de la trésorerie, ces travaux seront réalisés au cours des mois de septembre et octobre).*
- La voirie définitive de la Résidence des Peupliers sera réalisée au premier semestre 2014.

Un programme d'acquisition foncière avec l'achat :

- De terres au Menhil et de la ferme de la Ville Gate qui permet aujourd'hui et permettra dans l'avenir de poursuivre le développement de la commune. L'histoire de notre territoire nous a démontré que sans réserve foncière disponible, il y a des opportunités que l'on ne peut pas saisir.
- De deux parcelles sur le site du Hirel qui est réservé à une urbanisation future dans le plan local d'urbanisme.

Un programme de modernisation de l'école élémentaire avec :

- L'installation d'une salle informatique qui faisait sérieusement défaut.

Deux programmes pour le développement de la vie associative avec :

1) La création d'un local pour les chasseurs dans l'ancien séchoir du site des Tanneries. Un accord heureux a été mis en place avec l'association des chasseurs : la commune finance l'achat des matériaux et les «chasseurs bénévoles» réalisent les travaux, forts de leur expérience professionnelle. Qu'ils soient ici tous remerciés pour le temps passé au bénéfice de la commune.

2) La création d'un terrain de football synthétique.

Pourquoi un terrain de football avec un gazon synthétique ?

- Pour répondre à un réel besoin. Le club de football comporte trois équipes seniors, une équipe vétérans et surtout il comprend une section «jeunes» de 112 licenciés avec 9 équipes. Il faut noter que ce centre de formation pour les jeunes accueille des jeunes de toutes les communes de la communauté de communes et qu'il est unique au sein même de cette communauté. Deux arguments qui plaident pour un engagement financier de la communauté de communes dans cet investissement.

- Aujourd'hui ce type d'équipement est plutôt bien subventionné, à hauteur de 50 % du montant hors taxes. Qu'en sera-t-il dans les prochaines années ?

- L'entretien et la maintenance d'un terrain en gazon synthétique coûte annuellement entre 4 000 et 5 000 € alors que pour un terrain en herbe naturelle il faut compter entre 15 000 et 20 000 €.

- Enfin le terrain avec gazon synthétique permet la pratique du football par tous les temps.

Ce budget 2013 est le **dernier du mandat municipal en cours**. L'équipe municipale qui sortira des urnes en mars 2014 aura la responsabilité de définir son programme d'investissements pour la durée du prochain mandat.

Cependant les réflexions menées jusqu'alors au sein du conseil municipal et compte tenu des investissements déjà réalisés laissent penser que pendant trois ans la commune consacrera l'essentiel de son effort sur la voirie.

.../...

Quatre rues méritent un aménagement complet : effacement des réseaux électriques et téléphoniques, création de trottoirs et pose d'un enrobé sur la chaussée. Il s'agit des rues Valaise, d'Yvignac la Tour, de Broons et de Plumaugat. Ce sont quatre voies départementales et de ce fait elles peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général correspondant au coût de l'enrobé.

Pendant ces trois ans il est prévu de travailler sur une **tranche de travaux au groupe scolaire** en prenant en compte, désormais, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires....

Pour conclure, revenons sur ce budget 2013 pour signaler qu'il a été voté **sans changement des taux des trois taxes locales** (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Bien cordialement,

Jean-Louis CHALOIS
Maire de CAULNES

Point sur la déviation de l'agglomération de Caulnes.

La **commission communale d'aménagement foncier** (CCAF) s'est réunie le jeudi 21 mars 2013 à la mairie de Caulnes.

La commission a validé le périmètre de l'aménagement foncier (remembrement) après avoir étudié toutes les observations formulées au cours de l'enquête publique.

La prochaine étape va consister au classement des terres comprises dans le périmètre. Ce classement sera soumis à la consultation des propriétaires. A l'issue de ce classement, le géomètre expert agréé, fera une proposition pour une nouvelle distribution parcellaire entre les propriétaires.

Il est très agréable de constater que les services du Conseil Général s'attachent à ce que le planning d'avancement de ce dossier soit respecté.

■ **Précision qui mérite d'être connue** : sur une opération de remembrement comme celle de Caulnes, à peine 25 % des parcelles changeront de propriétaire.



*Inauguration
et
Portes Ouvertes
à la nouvelle école
maternelle*

Le samedi 15 Juin 2013

- Le matin : inauguration officielle de l'école maternelle.
- L'après-midi : portes ouvertes à tout public.

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
22 Janvier 2013**

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
SECARDIN-OUICE Christelle, RAGOT Joseph, FRERE Henri,
LEBRETON Pierrette, DUPAS André, Adjoint au Maire.
BERHAULT Marylène, BIHAN Germaine, BOUGAULT Patricia,
BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, DESRIAC Jean-Paul,
GUILLEMOT Marie-Paule, GUERIN Hubert, MAILLARD Louis,
MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, SEROT Laurence.

Absente excusée : Sandra RENAULT

Secrétaire de séance : Dominique BRIAND

BAUX TERRES AGRICOLES VILLE GATE ET LE MENHIL – convention avec la SAFER pour l'établissement de baux précaires

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion de la commission des affaires foncières en date du 16 janvier 2013 relative au choix du mode de gestion des terres agricoles de Ville Gate et du Menhil.

Le Conseil Municipal :

- Décide de conclure une « convention de mise à disposition » avec la SAFER d'une durée de 6 ans renouvelable une fois.
- Demande à Maître LEPINE, Notaire à Caulnes, d'assister la Commune pour la rédaction de cette convention afin que la Commune ait l'assurance de pouvoir récupérer les terres agricoles de Ville Gate ou du Menhil, sans débat, au fur et à mesure de ses besoins et de la mise en œuvre de ses projets.

VENTE PROPRIETE VILLE GATE – vente en totalité ou par lots

Cette propriété est en vente auprès de l'Office Notarial de Caulnes, de diverses Agences Immobilières, de sites Internet,

Le Conseil Municipal propose la mise en vente comme suit :

- **la vente des bâtiments en totalité**

Ou

- **la vente par lots :**

Lot 1 – manoir, dépendances et bâtiments agricoles, plan d'eau, le tout sur 1ha 80

Lot 2 – maison néo-bretonne + 1 000 m² de terrain

Lot 3 – poulailler avec accès direct sur 2 800 m²

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – choix d'un maître d'œuvre après consultation – 15 825 euros HT

Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission des achats et retient la proposition financière du **Cabinet PMC Etudes 114 rue de Longvilliers 62630 CORMONT** pour un montant de **15 825 € HT**.

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – réalisation d'un levé topographique – 727.32 euros

Deux devis sont présentés pour la réalisation d'un levé topographique.

Le Conseil Municipal retient le devis présenté par le Cabinet Jacky ALLAIN d'un montant de 727.32 € HT.

PERSONNEL COMMUNAL – création d'un poste de REDACTEUR TERRITORIAL suite à l'obtention d'un examen – Effet au 1^{er} février 2013

Vu la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial établie par la CAP (commission administrative paritaire) en date du 12 décembre 2012 sur laquelle est inscrite Madame Valérie NOGUES après l'obtention d'un examen,

Le Conseil Municipal crée à compter du **1^{er} février 2013** un poste de **REDACTEUR TERRITORIAL – 35 heures** - sur lequel sera nommée Madame Valérie NOGUES

MUTUELLE PREVOYANCE – participation de l'employeur – 10 euros par agent et par mois

Le décret 2011.1474 du 8 novembre 2011 a été publié ainsi que ses quatre arrêtés d'application au Journal Officiel du 10 novembre 2011. Il fixe le cadre permettant aux collectivités de verser une participation à leurs agents (publics ou privés) qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaires.

Le Conseil Municipal :

- Décide de participer à compter du 1^{er} juillet 2013 dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
- De verser une participation mensuelle de **10 euros net par mois et par agent**, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

CIMETIERE – entretien de tombes de DONATEURS à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les donations faites à la Commune par Monsieur Emile ECOLAN et sa sœur Maria ECOLAN,

Le Conseil Municipal, en remerciements :

- décide que la tombe de la famille ECOLAN : Emile ECOLAN et Maria ECOLAN, sera entretenue par la Commune de Caulnes, compte tenu des dons qu'ils ont fait à la Commune,
- que l'inscription suivante sera réalisée sur le monument :

Donateurs à la Commune

VENTE CHEMIN COMMUNAL – demande de Monsieur Gilles MAILLARD – Ouverture d'une enquête publique suite à une demande émanant de Monsieur Gilles MAILLARD, Recouvrance à Caulnes, d'acquérir une portion de chemin communal à Clémiclé.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ces portions ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune,

Vu l'avis de la commission des Affaires Foncières,

- **DONNE** son accord à l'unanimité pour céder une portion de chemin communal (1 034 m²) au prix de 0.30 euros le m².

Les frais d'acte et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

- **DE PRESCRIRE** une enquête publique pour le déclassement de ces délaissés communaux et recueillir les avis des riverains.

- **DE NOMMER** un commissaire-enquêteur pour toute la durée de l'enquête publique

AFFAIRES DIVERSES – vente anciennes plates-formes béton

Suite à une demande d'achat d'une plate-forme en béton servant antérieurement de support aux conteneurs ordures ménagères en campagne,

Vu le prix d'achat de ces plates-formes par la Commune,

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente comme suit :

- plates-formes simples: 100 €

NUMEROTATION DE LA RUE DE LA CHAUVETAIS

(cette délibération annule la délibération n°2012/12/04)

Le Conseil Municipal décide la numérotation suivante :

Mr Mme Jean-Paul AUBIN	N°24
Lot 1 CORREIA	N° 26
Lot 2 CORREIA	N° 28
Lot 1 Marcel JAN	N° 30
Lot 2 Marcel JAN	N° 32
Lot 3 Marcel JAN	N° 34
Lot 4 Marcel JAN	N° 36
Location maison Marcel JAN	N° 38
Ancienne maison Marcel JAN	N° 40
Mr Mme Michel PERROT	N° 42
Mr Mme Julien TUAL	N° 44
3 maisons – Gites Jean MAILLARD	N° 46-48-50

BUDGET – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – 103.47 euros.

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par la Trésorerie de Caulnes en date du 16 décembre 2012,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'**admission en non valeur de la somme de 103.47 €** (cantine et garderie 2009).

- **Visite de l'école maternelle le samedi 12 janvier – Inauguration du bâtiment en juin ?** Date à prévoir avec Mr le Sous-Préfet, Mr le Président du Conseil Général, Mr le Président du Conseil Régional, la CAF, l'ADEME, Mr le Président de la Cté de Communes.

- **Réunion de la commission des affaires scolaires le mardi 29 janvier à 18 heures.** Convocations transmises.

**Séance publique du
20 Février 2013**

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,

SECARDIN-OUICE Christelle, RAGOT Joseph, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André, Adjoint au Maire.

BERHAULT Marylène, BIHAN Germaine, BOUGAULT Patricia, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, DESRIAC Jean-Paul, GUILLEMOT Marie-Paule, GUERIN Hubert, MAILLARD Louis, MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, Sandra RENAULT, SEROT Laurence.

Absent excusé : Jean-Yves NOGUES

Secrétaire de séance : Dominique BRIAND

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2012 :

- décide de voter à l'unanimité les résultats des différents budgets communaux.

COMPTES 2012 – résultats de clôture

DOMAINE DU FOUGERAY 1^{ère} tranche

	Dépenses	Recettes	Solde global
Fonctionnement	14 797.22	228 338.69	+ 213 541.47

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

	Dépenses	Recettes	Solde global
Fonctionnement	32 916.03	26 236.37	- 6 679.66

ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Solde par section
Fonctionnement	124 641.69	331 381.05	+ 206 739.36
Investissement	191 577.13	279.35	- 112 297.78
Excédent global			94 441.58

VENTE 4 LOTS RUE DU 19 MARS 1962

	Dépenses	Recettes	Solde global
Fonctionnement	18 139.77	18 144.00	+ 4.23

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes	Solde par section
Fonctionnement	1 156 961.30	1 784 122.80	+ 627 161.50
Investissement	3 491 981.79	2 181 232.22	- 1 310 749.57
Déficit global			- 683 588.07
Reports en 2013 Investissement	386 172.00	122 567.00	

L'emprunt prévu au BP 2012 a été réalisé en mars 2013 pour un montant de 700 000 euros.

BAUX COMMUNAUX TERRES AGRICOLES – Convention avec la SAFER pour l'établissement de baux précaires sur les terres communales de Ville Gate et le Menhil.

Entendu le compte rendu de la commission des affaires foncières en date du 16 janvier 2013 à laquelle participait en qualité de Conseil de la Commune, Maître LEPINE, Notaire à Caulnes,

Vu le projet de convention de mise à disposition des terres à la SAFER dans le but d'établir des baux précaires avec les exploitants agricoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature avec la SAFER, d'une **convention de mise à disposition** des terres communales de Ville Gate et du Menhil (environ 41 ha) pour une durée de 6 ans renouvelable 1 fois – Durée initiale : 1.12.2012 au 30.11.2018.
- Précise qu'une condition particulière est insérée dans la convention : « **le propriétaire se réserve la possibilité de reprendre les biens figurant dans la présente convention de mise à disposition, soit au 30 mars ou au 30 septembre de chaque année civile avec un préavis de 6 mois par lettre recommandée avec accusé de réception à adresser à la SAFER BRETAGNE.** »
- Accepte la redevance annuelle fixée à 4 800 euros qui sera versée par la SAFER le 31 décembre de chaque année.

VENTE BATIMENTS COMMUNAUX A VILLE GATE – mise à prix

Le Conseil Municipal fixe la mise à prix des bâtiments suivants à :

- . manoir sur 1h 80a de terrain 300 000 euros
- . maison et 1 000 m2 de terrain 120 000 euros
- . poulailler 80 000 euros

AFFAIRES SCOLAIRES – Nouveaux rythmes scolaires – demande de dérogation pour une mise en place à la rentrée 2014.

Vu le décret n° 2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le compte rendu de la réunion de la commission des Affaires Scolaires,

Le Conseil Municipal, afin de prendre le temps de la concertation pour la mise en place d'un projet éducatif territorial,

- sollicite une dérogation pour organiser les nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014.

- Transmet cette demande de dérogation à Monsieur le Président du Conseil Général et au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

AFFAIRES SCOLAIRES – achat de matériel informatique et de mobilier pour l'école élémentaire.

Madame Christelle SECARDIN-OUICE fait le compte rendu de la commission des affaires scolaires. Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux devis suivants :

- matériel informatique – POTIER INFORMATIQUE à Dinan – **7 813.57 € HT**
- contrat de maintenance informatique – POTIER INFORMATIQUE à Dinan – **1 392.87 € HT**
- mobilier informatique – UGAP – **3 451.50 € HT.**

CONSEIL GENERAL – RESEAU T3D – Territoires en Démarche de Développement durable – Charte d'adhésion gratuite au réseau.

Considérant que :

- 1 – la Commune de Caulnes est engagée en faveur du développement durable,
- 2 – la mise en œuvre du développement durable passe par une nouvelle approche des politiques et des projets,

Il est proposé que la commune de Caulnes adhère au réseau T3D (Territoires en Démarche de Développement Durable), animé par le Conseil Général des Côtes d'Armor.

Le réseau T3D a pour objectifs principaux de faire émerger et de capitaliser des projets et actions de développement durable à l'échelle des Côtes d'Armor, grâce à l'échange d'expériences et la mise en réseau des collectivités du département et des structures partenaires.

Le réseau T3D organise par ailleurs chaque année 2 à 3 journées d'échanges avec des visites et des témoignages. Le programme des rencontres et les thématiques abordées sont définis chaque année par un Comité d'Animation Coopératif qui regroupe des membres volontaires du réseau.

L'adhésion au réseau T3D est gratuite et ouverte à toutes les collectivités et EPCI du département des Côtes d'Armor. La charte d'engagement ci-joint rappelle les objectifs et le fonctionnement du réseau T3D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au réseau T3D et d'autoriser le Maire à faire toute démarche nécessaire à cette adhésion,
- de désigner un référent, interlocuteur privilégié pour le réseau en la personne de Jean-Louis CHALOIS, Maire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – Adhésion à E-MEGALIS BRETAGNE (plate forme de dématérialisation) – modifications statutaires

Vu le CGCT et notamment les articles L521 1-17, L5214-16 et L5214-27,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Caulnes,

L'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte e-mégalis Bretagne est subordonnée à l'exercice de la compétence correspondante.

En vertu de l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres sont invitées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires correspondante :

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Caulnes au Syndicat mixte e-mégalis Bretagne et la modification des statuts communautaires, article 3.-10, comme suit :

3-10 Information et Communication

La communauté de communes réalise et édite tout support d'information sur l'activité communautaire.

La communauté participe ou contribue à des manifestations de communication et de promotion du territoire.

La communauté de communes contribue à développer l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au Syndicat mixte e-mégalis Bretagne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Caulnes au Syndicat mixte e-mégalis Bretagne .
- accepte la modification des statuts communautaires, article 3.-10, telle qu'elle est proposée.

Séance publique du 21 Mars 2013

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,

SECARDIN-OUICE Christelle, RAGOT Joseph, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André, Adjointes au Maire.

BERHAULT Marylène, BIHAN Germaine, BOUGAULT Patricia, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, MAILLARD Louis, MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, SEROT Laurence.

Absente excusée : Marie-Paule GUILLEMOT –

Pouvoir : Sandra RENAULT a donné pouvoir à Christelle SECARDIN-OUICE

Secrétaire de séance : Dominique BRIAND

BUDGET GENERAL – emprunt école maternelle – 700 000 euros auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Général des Collectivités Territoriales

VU le Budget de l'exercice, notamment sa section d'investissement 2012,

VU la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements réalisés en 2012

Vu les propositions de 3 organismes bancaires, décide :

- DE RETENIR la proposition du **CREDIT AGRICOLE** relative à l'attribution d'un prêt de 700 000 euros.

. Taux fixe : taux annuel équivalent 2.98 %

. Taux correspondant pour un crédit à échéances constantes : 3.60 %

. Conditions :

. sur amortissement en 1^{ère} échéance

. amortissement constant du capital à partir de la 2^{ème} échéance

. déblocage des fonds prévu le 5.5.2013

. première échéance prévue le 5.8.2013

. Nombre d'échéances : 15 sur une durée de 14.26 années

. Périodicité : annuelle à partir de la 2^{ème} échéance

. Frais et commissions 0.10 %

VENTE BATIMENT COMMUNAL - Ancien Centre des Finances Publiques Cadastré AB 117- 202 000 euros.

Vu la proposition de Mr et Mme Christian MARCADE AXA – Place de la Mairie – 22350 CAULNES,

Vu l'estimation de France Domaine d'un montant de 200 000 euros,

Vu l'estimation de l'Office Notarial de Caulnes d'un montant de 205 000 euros,

Le Conseil Municipal décide la vente du bâtiment communal «Ancienne Trésorerie de Caulnes» à Mr et Mme Christian MARCADE au prix net vendeur de **202 000 euros.**

DOMAINE DU FOUGERAY 1^{ère} tranche – réalisation de l'éclairage public – estimation du SDE – 22 500 euros –

Le Conseil Municipal décide de réaliser en 2013 l'éclairage public au **LOTISSEMENT COMMUNAL « Domaine du Fougeray »** - Coût pour la commune : 22 500 euros.

ACQUISITION FONCIERE – achat terrain en zone humide secteur du terrain de football – Propriétaire : Mr et Mme Michel DUFFROS, rue de Dinan – parcelles C 290 – C 291 chênes compris.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur et Madame DUFFROS en date du 12 mars 2013 acceptant la vente de leurs parcelles pour un prix de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le prix proposé de 2 000 euros pour les parcelles C 290 et C 291, comprenant l'achat du terrain + 1 indemnité pour les arbres.

ACQUISITION FONCIERE – achat en zone 2AUH d'une parcelle de terre appartenant à Madame Marie Louise BARBIER Maison de Retraite 22350 CAULNES - cadastrée ZH 39 – superficie 84 ares 10 ca.

Madame Marie Louise BARBIER Maison de Retraite de Caulnes propose à la vente à la Commune la parcelle ZH 39 – superficie 8 410 m² - située en zone 2AUH au PLU,

Vu le prix d'achat des terrains par la commune en zone 2AUH (secteur à urbanisation future)

Le Conseil Municipal :

- Décide l'achat de la parcelle ZH 39 au prix de 2.52 euros le m² soit **8 410 m² x 2.52 euros = 21 193 euros + frais d'acte**

Délibération 2013/03/06 – TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – tranche ferme : terrain - solution de base avec clôture de 2m, possibilité foot à 7 et éclairage tenant compte de la création future d'une piste

Vu le projet présenté par PMC ETUDE, Maître d'œuvre de l'opération,

Le Conseil Municipal décide de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée respectant les règles des marchés publics :

- annonces légales Ouest France 22 et 35 + internet
- dématérialisation du DCE
- Critères d'attribution inscrit dans le règlement de la consultation
- Ouverture des plis et étude des propositions par la commission des marchés.
- Délibération du conseil municipal validant le choix de la commission

INFORMATIONS

. *Compte rendu de la **commission des finances** du 14 mars 2013.*

. *Compte rendu de la **commission voirie**.*

. *Accord pour **2 places stationnement limité** devant magasin CHARMAD.*

. ***Terrains RFF à vendre** : les conseillers municipaux feront une visite des lieux.*

. *Réunion **Affaires foncières** à prévoir.*

. Réunion **commission des finances** avant le vote du budget primitif : mardi 9 avril à 18h.

. ***Inauguration de l'école maternelle** le samedi 15 juin à 10h30.*

**Séance publique du
11 Avril 2013**

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
SECARDIN-OUICE Christelle, RAGOT Joseph, FRERE Henri,
LEBRETON Pierrette, DUPAS André, Adjoint au Maire.

BERHAULT Marylène, BIHAN Germaine, BOUGAULT Patricia,
BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, DESRIAC Jean-Paul,
GUILLEMOT Marie-Paule, MAILLARD Louis,
MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, RENAULT Sandra

Absents excusés : Hubert GUERIN – Laurence SEROT

Secrétaire de séance : Dominique BRIAND

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

(Votés à l'unanimité).

Voir feuille jointe pour le budget général.

Vote des taux d'imposition : inchangés par rapport à 2012.

Budget Général

Section de fonctionnement 1 891 313.00
(dont 670 456 € virement à la section d'investissement)
Section d'investissement 3 782 753.00
(emprunt 1 026 593 dont 700 000 déjà empruntés en mars 2013).

Budget Assainissement

Section de fonctionnement 294 441.00
(dont 42 711 virement à la section d'investissement et 80 000 € versés au Budget Général)
Section d'investissement 288 009.00

Lotissement du Fougeray 1^{ère} tranche

Section de fonctionnement 213 541.00

ALSH DU MERCREDI

Section de fonctionnement 30 867.00

LIGNES DE TRESORERIE – Renouvellement pour 1 an -

Accord du Conseil Municipal pour le renouvellement des 2 lignes de trésorerie aux conditions suivantes :

- Crédit Agricole – euribor 3 mois moyenné + marge de 1.90 % - Commission d'engagement : 0.15 % du montant de la ligne – 600 000 euros – Exemple mars 2013 : 2.107 %.
- ARKEA – Crédit mutuel : euribor 3 mois moyenné + marge de 2.20 % - Commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne – 450 000 euros – Exemple mars 2013 : 2.407 %.

VOIRIE SITE DE LA GARE – avenant de 9 839,83 €

Accord du Conseil Municipal pour l'avenant proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre PRIGENT et ASSOCIES -

L'avenant concerne les travaux suivants non prévus au marché :

- Démolition de 2 dalles béton (ancienne gare – grues de déchargement des trains).
- Bande d'aide à l'orientation demandée par la commission sécurité.
- Terrassements supplémentaires (environ 1900 m³ de déblais supplémentaires).

Montant initial du marché	133 172.90
Avenant	9 839.83
Nouveau montant	143 012.73

CIMETIERE

■ Nouveau columbarium

Un nouveau columbarium a été mis en place. Il est régi par le règlement actuellement en vigueur pour l'espace cinéraire : columbariums, cavurnes, jardin du souvenir.

■ Reprise des concessions : fin de la procédure.

Le 12 septembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé d'entreprendre une procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal. Toute la procédure s'est déroulée jusqu'au 18 décembre 2012 : 2^{ème} procès-verbal de l'état d'abandon des sépultures en présence de :

Mr LECRENAY, Adjudant Chef à la Brigade de Gendarmerie de Caulnes

Mr Henri FRERE, Adjoint au Maire

Mr Joseph RAGOT, Adjoint au Maire

Mr Albert LEHOUX, Francis BELLONCLE et Bernard BESREST.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre 69 concessions déclarées en état d'abandon qui seront revendues pour de nouvelles inhumations.

ALSH DU MERCREDI

L'ALSH du mercredi a actuellement un agrément pour 28 enfants. Compte tenu de la demande, la commune va solliciter auprès de la CAF un agrément pour 32 enfants. Le Conseil Municipal crée un poste de 3^{ème} animatrice, un poste de 4^{ème} animatrice (maxi 10 heures par jour) à utiliser en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'ALSH le mercredi. (Encadrement - petits : 1 animateur pour 8 enfants – grands : 1 animateur pour 12 enfants).

VENTE D'UN CHEMIN A CLEMICLE – clôture de l'enquête publique –

Une enquête publique a eu lieu du 8 mars au 23 mars 2013 pour la vente d'un chemin communal à Clémiclé au profit du GFA Le bon repos – Recouvrance - représenté par Mr Gilles MAILLARD. Le Commissaire-enquêteur ayant émis un avis favorable à l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de 1 034 m² au prix de 0.30 euros le m² + frais d'acte, de géomètre et de commissaire-enquêteur.

SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE BROONS – avis du Conseil Municipal pour dissolution.

Madame Christelle SECARDIN-OUICE fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Préfecture sollicitant l'avis du Conseil Municipal concernant la dissolution du Syndicat de Gestion du Collège de Broons. Les travaux de petit entretien et le transport des élèves lors des sorties seraient financés par le Conseil Général. Après avoir entendu le compte rendu de Madame SECARDIN-OUICE et Madame RENAULT, Déléguées auprès du Syndicat de Gestion du Collège, le Conseil Municipal propose la dissolution de ce Syndicat. (Abstention de Madame Marylène BERHAULT).

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA HAUTE RANCE – enquête publique du 2 avril au 2 mai 2013 réali-

sée par la Communauté de Communes de Caulnes –

Monsieur le Président de la Communauté de Communes présente un dossier en vue d'être autorisé à procéder à des travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de la Haute-Rance. Le projet soumis à enquête consiste en :

- Restauration des berges - Restauration de la végétation - Restauration de la continuité écologique - Restauration morphologique du lit mineur.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole et forestier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau périmètre et les travaux connexes sur la commune de Caulnes

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études CERESA de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35) ;
 - des informations portées à la connaissance du Président du Conseil général par le Préfet ;
 - du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2012 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CAULNES ;
 - de l'avis favorable du commissaire enquêteur à l'enquête publique relative au projet d'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, au périmètre correspondant et aux prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes sur la commune de CAULNES ;
 - du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2013 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CAULNES ;
 - du plan du périmètre retenu par la Commission Communale pour le projet d'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de CAULNES ;
 - des propositions de prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes ;
- Après en avoir délibéré et en application de l'article L.121-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le conseil municipal :

- approuve les propositions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CAULNES énoncées lors de ses réunions du 10 juillet 2012 et du 21 mars 2013.
- émet un avis favorable sur le projet d'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes sur la commune de CAULNES.

ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – participation communale 65 000 euros.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE en catégorie E5, présenté par le Syndicat d'électricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 130 000 € TTC. La participation financière de la commune sera de 50 % soit 65 000 €.

Une déclaration préalable est déposée auprès de la DDTM pour solliciter l'autorisation de réaliser ces travaux.

URBANISME

Membres de la commission urbanisme : Mesdames LEBRETON, GUILLEMOT, Messieurs CHALOIS, RAGOT, MAILLARD.

Agent Administratif référent : Madame Valérie NOGUES

☞ **Liste des dossiers déposés en mairie. Certains peuvent être en cours d'instruction, et de ce fait non consultables par le public. Au moment de l'édition de ce bulletin, certains demandeurs ont déjà reçu l'avis favorable ou défavorable à leur demande.**

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Mr LABBE Jérémy et Mme JOYARD Maëva, la Chauvetais, maison individuelle.

Mr GUERILLON Nicolas, la Chauvetais, maison individuelle.

Mr et Mme Gabriel EVEN, rue de St Meen, maison individuelle.

Mme PASQUETTE Virginie, 23 rue de Broons, extension maison individuelle.

Mr LEMOUNIER Bernard, domaine du Fougeray, maison individuelle.

Mr et Mme GUERIN Hubert, la Ville Avenant, hangar agricole.

Mr et Mme RENAULT Nicolas, 27 rue d'Yvignac la Tour, extension maison individuelle.

DEMANDES DE DECLARATION PRÉALABLE

Mme ROULE Coralie, le Chesnay Barbot, pose d'une clôture.

Mr et Mme de la BROISE Robert, la Cornière, abri de jardin.

Mme RAHAIN Hélène, la Vesquerie, changement de toiture avec bardage.

Mr COULON Olivier, rue de la Pose, création porte fenêtre avec démolition d'une allège.

Mr CHICHERI Gaëtan, Langanou, changement de fenêtres.

Mr et Mme TUAL Alain, La Harroterie, agrandissement ouverture.

Mr et Mme NOGUES Henri, Querrien, changement de fenêtres.

Mme PIAT Dorine et Mr DASILVA Sergio, 2 rue d'Yvignac la Tour, changement de fenêtres.

Mr et Mme HAMELIN Jean, 61 rue de Dinan, pose d'une double porte.

Mme MAILLARD Aurélie, Clémiclé, modification toiture hangar.

Mr et Mme PORTAIS Eric, 22 résidence de la Vallée, extension maison d'habitation.

Mr et Mme THEBAULT Sébastien, le Chesnay Barbot, panneaux photovoltaïques.

Mr et Mme DEMEZ Joseph, 19 rue de Broons, changement porte d'entrée.

Mr et Mme GAUDREL René, 40 rue de la Gare, changement porte d'entrée.

Mr et Mme BELLEBON Georges, 17 rue le Hirel, changement de fenêtres.

Mr HOMO Pierre, 15 rue de la Ville Chérel, changement de fenêtres.

Mme MARTIN Marie-France, rue de Cariou, division de terrain.

Mr et Mme HOUARD Roger, 28 rue Valaise, changement de fenêtres et création d'une ouverture.

Mr GICQUEL Yannick, 14 rue de Rennes, pose de panneaux photovoltaïques



Création d'un local pour les chasseurs dans l'ancien séchoir du site des tannereries.

Les travaux de rénovation sont en cours.

TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

(liste non exhaustive)

- Ravalement
- Châssis de toit
- Portes, fenêtres avec changement de matériaux
- Clôture
- Panneaux photovoltaïques
- Abri de jardin en bois de – 20 m²
- Extension de maison – de 20 m² (hors agglomération) *
ou – de 40 m² (en agglomération)*
- Changement de destination d'un bâtiment
- Piscine
- Division de terrain...etc...

TRAVAUX SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

(liste non exhaustive)

- Maison
- Extension
+ de 20 m² (hors agglomération)
+ de 40 m² (en agglomération)
- Bâtiment annexe de + de 20 m²
- Bâtiment agricole de toute nature (attention ces dossiers sont soumis aussi, soit au régime des installations classées soit au règlement départemental)
- Garage de + de 20 m²
- Piscine
- Bâtiments artisanaux ou industriels



* Vous habitez en agglomération

*Vous avez un projet d'extension de votre maison entre 5 et 40 m² → déposez une **déclaration préalable**.
Vous avez un projet d'extension de votre maison de plus de 40 m² → déposez un **permis de construire**.*

Un garage n'est pas une extension. S'il est supérieur à 20 m², vous déposerez un permis de construire. S'il est inférieur à 20 m², une déclaration préalable suffira.

* Vous habitez hors agglomération

*Vous avez un projet d'extension de votre maison : surface comprise entre 5 et 20 m² → **déclaration préalable**.*

*Vous avez un projet d'extension de votre maison : surface de plus de 20 m² → **permis de construire**.*

➔ Que ce soit en agglomération ou hors agglomération

Pour un permis de construire : après cumul de l'existant + de l'extension = si la surface totale de votre habitation après travaux atteint plus de 170 m², le permis de construire devra être déposé par un architecte.



REGLEMENTATION THERMIQUE 2013 (RT 2012)

La RT 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie des bâtiments neufs. Depuis le 1er Janvier 2013 tout projet de construction, notamment les maisons d'habitation, est soumis à cette réglementation. Tout nouveau projet de permis de construire devra comporter deux nouvelles attestations vous engageant à respecter la RT 2012.

La première attestation indique que le projet a pris en compte la RT 2012.

La deuxième à fournir avec la déclaration d'achèvement de travaux, atteste des performances de la construction. Vous devez faire établir ces attestations par un professionnel qualifié.

Des dépliants sont à votre disposition à la mairie.

L'ACCESSIBILITÉ DES HANDICAPÉS

Elle vise à supprimer le plus grand nombre possible d'obstacles ou déplacements, que les personnes soient déficientes motrice ou sensorielle, afin qu'elles soient capables de vivre de façon indépendante et autonome. Cette réglementation s'impose si le logement est destiné à la location ou à la vente. Cette réglementation ne s'impose pas si vous construisez pour votre propre usage. A l'issue des travaux, une attestation sera établie par un contrôleur technique constatant que les travaux respectent les règles d'accessibilité. Cette attestation sera jointe à la déclaration attestant l'achèvement de travaux.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Le 5 Janvier Noéline MAILLARD, La Ville es Ferré
Le 2 Mars Léo SARAOS LUNA, 4 rue des Abélias
Le 24 Mars Yanis CARLIEZ CAHET, 14 rue du Bois
Le 27 Mars Fallone FOUILLET, 8 résidence de la Vallée

MARIAGE :

Le 13 Avril Gaëtan LEGENDRE et Virginie CHALOIS,
27 rue de Dinan

DECES :

Le 18 Décemb. Charles RIPAMONTI, 83 ans, Maison de
Retraite
Le 29 Décemb. Rémi LERAY, 79 ans, 12 rue de la Chauve
tais
Le 8 Janvier René BÉRHAULT, 91 ans, 5 ter rue du Hirel
Le 5 Février Francis MORICET, 86 ans, 2 rue Basse
Le 6 Février Joseph HOUARD, 80 ans, Maison de Retraite
Le 19 Février Louise GUERGNON, 102 ans, Maison de
Retraite
Le 22 Février Raymond CROSNIER, 88 ans, 10 rue du Bois
Le 28 Février Aimé COLOMBEL, 87 ans, Maison de
Retraite
Le 16 Mars Marie HOUEL, 88 ans, Maison de Retraite
Le 18 Mars Eugénie PELARD, 82 ans, Le Haut Pas
Le 24 Mars Amélia de Jésus RODRIGUES FERNANDES,
44 ans, 27 résidence des Hameaux
Le 2 Avril Anna LEMOINE, 92 ans, 9 résidence de la
Vallée
Le 8 Avril Yvonne PINARD, 89 ans, 75 rue de Broons

DECES hors commune

Personnes nées à CAULNES, décédées hors commune :

19 Décembre Simone PEDRON épouse LOUVIOT, née en 1915
16 Janvier Cécile CARRÉ épouse COSPAIN, née en 1921
21 Janvier Paule ALLOUËT, née en 1924
27 Janvier Geneviève THOMAS épouse COUELLAN, née en 1932
04 Avril Germaine RÉHAULT épouse LEBRETON, née en 1926
08 Avril André BRUNARD, né en 1932

INHUMATION

Personnes domiciliées hors commune inhumées dans le cimetière :

25 Février Aïcha HAMMOU-MENACHE, de St Brieuc

RECENSEMENT MILITAIRE

Il concerne les jeunes gens et jeunes filles qui auront 16 ans aux mois de **Avril, Mai ou Juin 2013.**

Veillez vous présenter à la Mairie le mois de votre 16ème anniversaire avec le livret de famille de vos parents.

TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL

La serrure du terrain de tennis a été changée. Pensez à renouveler votre carte d'abonnement. Tarif :

- **L'heure :** 6,10 €
- **La semaine :** 20,50 €
- **La carte - 18 ans annuelle :** 20,50 €
- **La carte adulte annuelle :** 41,00 €

Une caution de 15 € est demandée pour la location du court de tennis.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Commémoration de la Victoire 1945

Elle aura lieu le mercredi 8 mai 2013.

- 11 h 15 : rassemblement à la mairie.
- 11 h 30 : dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur sous le préau de l'école élémentaire.



DON DU SANG

Prochaine collecte le
vendredi 31 mai 2013,
de 14 h 30 à 19 h
À la salle des fêtes

PERMANENCES DE Mr Gérard BERTRAND

Conseiller Général du canton de Caulnes

- Le jeudi, sur rendez-vous, à la maison du développement, 10 rue de la Ville Chérel à CAULNES.

Contact : 02 96 83 94 49

NÉCROLOGIE



Monsieur René BERHAULT, né le 17 février 1922 aux Mureaux (Yvelines), ancien élu, est décédé le 8 Janvier 2013.

Monsieur BERHAULT a effectué :

- Un mandat de Conseiller Municipal, du 18 Juin 1995 au 18 Mars 2001.
- Il était membre de diverses commissions et participait activement aux animations du Comité des Fêtes, à l'occasion notamment de la fête de la musique.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Repas des 75 ans

Samedi 29 juin 2013 à 12 h

Les personnes nées à Caulnes en **1938** ou résidant à Caulnes sont amicalement invitées à se faire connaître auprès du restaurant Gaudrel (02 96 83 94 14) où un repas sera servi pour fêter les 75 ans.

- Prix du repas : 26 €
- Inscription avant le 1er juin 2013.

Concours des maisons fleuries

Les particuliers et les commerçants qui souhaitent participer au concours des maisons fleuries sont invités à **s'inscrire en mairie avant le passage du jury communal qui aura lieu vers le 25 Juillet 2013.**

TRESOR PUBLIC

Suite à la fermeture de la trésorerie de Caulnes, nous vous invitons à contacter la trésorerie de Broons

6 Place du Docteur Laurent
– BP 23 – 22250 BROONS

Horaires :

- les lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- les mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

■ Accueil téléphonique au 02 96 84 61 59



PASSEPORT

Quelques changements concernant la délivrance des passeports :

Les demandes sont à effectuer auprès de la mairie de Broons.

Les demandeurs doivent prendre rendez-vous au préalable auprès du secrétariat de la mairie de Broons en appelant le 02 96 84 60 03.

Liste des documents à fournir :

Pour les personnes Majeures

- 2 photographies d'identité conformes à la réglementation (récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue).
- 1 justificatif de domicile (Facture EDF...).
- Justificatif de nationalité française (carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans ou certificat de nationalité française, le cas échéant copie acte de naissance).
- Un timbre fiscal de 86 €.
- Le livret de famille pour le nom d'épouse.
- L'ancien passeport.
- Justificatif du nom d'usage (en cas de divorce), le jugement.

Validité 10 ans

Pour les personnes Mineures

- 2 photographies d'identité conformes à la réglementation (récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue)
- 1 justificatif de domicile (Facture EDF...).
- Justificatif de l'autorité parentale (en cas de divorce notamment).
- Un timbre fiscal de :
 - * 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
 - * 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans
- CNI du parent autorisant la délivrance.
- CNI de l'enfant ou passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans, le cas échéant copie de l'acte de naissance.
- Livret de famille.

Validité 5 ans

Pour une première demande de passeport et si vous n'avez pas de carte d'identité, il faut en plus une copie intégrale d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance).

ENQUÊTES PUBLIQUES

■ **Projet de SAGE Rance Frémur - Baie de Beussais**

■ **Déviation de Caulnes**

➔ Les rapports et les conclusions des commissaires-enquêteurs **sont consultables** au secrétariat de la mairie.

CITOYENNETÉ

Samedi 9 mars, **les jeunes nés entre le 1er mars 1994 et le 28 février 1995** étaient invités à la mairie pour recevoir leur **carte électorale**.

Ils ont participé à cette remise présidée par
- Mme SECARDIN-OUICE assistée des adjoints Henri FRERE, Joseph RAGOT, Germaine BIHAN.

- Mmes Marie-Thérèse JOUVANTE, Georgette BOTREL et Mr Albert MESNAGE, membres de la commission électorale, étaient présents à cette cérémonie de la citoyenneté.

Avec la **carte d'électeur ils ont reçu le livret du citoyen** qui leur explique leurs droits et devoirs envers la nation.



VIE CULTURELLE

Salon des artistes «Caulnes 2013»

Le **salon des peintres change de nom et de formule**. Il devient le **salon des artistes «Caulnes 2013»** pour accueillir non seulement les peintres, mais aussi les sculpteurs.

C'est une année de transition afin d'élargir la présentation de différentes formes d'expression artistiques, et cette année, c'est la **peinture et la sculpture** qui vont ouvrir cette nouvelle formule de salon. D'autres domaines artistiques comme la photographie, la calligraphie ou peut-être l'ikebana (art floral japonais), etc. seront accueillis dans les années à venir.

■ **Du 11 mai au 1er juin 2013**, la Médiathèque Le Marque Page met la salle d'exposition à la disposition de tous les artistes souhaitant exposer. Chaque artiste pourra présenter au moins deux œuvres originales et personnelles. Suivant le nombre d'inscrits, il sera peut-être possible d'en proposer plus.

L'inscription est gratuite mais il n'y aura pas de prix cette année. Toutefois, afin d'organiser au mieux cette rencontre d'artistes, il est nécessaire de **s'inscrire à la médiathèque**.

Sans esprit de compétitivité, c'est l'esprit de la convivialité et de la rencontre avec des artistes qui a été choisi. N'hésitez pas à vous faire connaître et à vous inscrire à la médiathèque Le Marque Page de Caulnes.

Pour certains habitués du salon des peintres, ce sera des retrouvailles avec la médiathèque, et pour d'autres, ce sera l'occasion de goûter au plaisir particulier des expositions et d'avoir envie, par la suite, de

disposer de la salle d'exposition pour y organiser leur propre exposition.

Faire profiter le public de ses dons artistiques pour le plaisir des yeux, c'est apporter un moment de sérénité dans le monde bruyant d'aujourd'hui.

Parleries 2013

BAS LES ARMES !

■ **Les Parleries 2013 auront lieu le samedi 8 juin 2013 à 16h15**. Madame Marie-Antoinette MARTEIL, avec la participation de Madame Anna MANTOVANI, nous présentera **Bertha Von SUTTNER**, première femme Prix Nobel de la Paix en 1905.

Bertha Von Suttner, militante de la paix et de la cause des femmes a œuvré dans un grand nombre d'associations pacifistes. C'est elle qui incite son ami et bienfaiteur Alfred Nobel à créer le prix qui porte son nom. Elle est la seule femme à avoir été admise aux conférences internationales pour la paix. Elle rencontre des Chefs d'Etats, des rois, le tsar, le prince de Monaco pour essayer d'enrayer le nationalisme fanatique et le militarisme agressif qui, selon elle, mènera à une guerre sans merci et plus terrible que jamais.

Elle n'aura pas réussi à éviter la guerre, mais elle ne la verra pas car elle décède le 21 juin 1914, huit jours avant l'attentat de Sarajevo, déclencheur de la 1^{ère} guerre mondiale.

Jean-Michel ROMAIN

NOUVEAU

DB Peintures

Mr Dimitri BACRO a installé son entreprise de peinture et décoration d'intérieur à Caulnes «33 rue St Julien».

L'entreprise intervient dans un rayon de 40 kilomètres autour de Caulnes et propose principalement :

- **L'application au pistolet d'une sous-couche** sur placo ou plâtre lissé, pour un résultat blanc uniforme. Avant emménagement dans votre maison neuve ou dans les maisons récentes, nous vous offrons une solution efficace et accessible en terme de tarif.
- **La décoration d'intérieur «assistée»** : nous vous accompagnons dans le choix de vos couleurs et de vos papiers à l'aide de catalogues, d'échantillons, et surtout d'images travaillées sur ordinateur à partir de photographies.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



DB PEINTURES

33, rue Saint-Julien – 22350 CAULNES

06 68 51 72 60

www.dbpeintures.net
dimitri.bacro@gmail.com

Changement d'adresse



Depuis le 23 février 2013 la **maison médicale** est transférée au 7 rue du 19 mars 1962.

Le cabinet est ouvert

- du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 30.
- Le samedi de 8 h à 13 h.

■ Téléphone inchangé : **02 96 83 90 46**

Nouvelle enseigne

COCCINELLE EXPRESS

Coccimarket devient Coccinelle Express

Mr Olivier COULON et son équipe sont heureux de vous accueillir dans un nouveau magasin entièrement rénové. Avec un plus grand choix de produits et toujours son rayon «boucherie - charcuterie» traditionnel et son service traiteur.

Prochainement carte de fidélité magasin en plus de la carte fidélité boucherie.

■ Horaires

du mardi au samedi :
de 7 h à 13 h et de 14 h 45 à 19 h 15

le dimanche :
de 8 h 30 à 12 h 30

Coccinelle Express

8 rue de la Poste – 22350 CAULNES
Tél. 02 96 83 95 48



Changement d'adresse

Rolland CRIQUET et Aurélie BOTREL, masseur-kinésithérapeutes ont transféré leur cabinet au 48 rue de Dinan à l'emplacement de l'ancienne maison médicale depuis le 25 mars 2013.

Les soins prodigués, à domicile ou au cabinet, restent les mêmes :

- Traumatologie,
- Rhumatologie,
- Neurologie,
- Soins post-opératoires,
- Kiné respiratoire,
- Et toutes rééducations fonctionnelles.

Mme BOTREL effectue également les soins d'uro-gynécologie.

Le nouveau cabinet est ouvert

- du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30.

- Le samedi et dimanche uniquement si urgences.

■ Téléphone inchangé : **02 96 83 91 94**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les élèves de l'école élémentaire ont durant ce deuxième trimestre eu l'occasion de faire de nouvelles rencontres :

- Littéraire avec le prix Chronos et le prix des incorruptibles.
- Artistique avec l'accueil des sculptures pendant 6 semaines de Laetitia Lavieville.
- Amicale avec la visite des correspondants des CP et CE1.
- Écologique avec l'intervention de l'association de la maison de la Rance.
- Citoyenne : un agent de la SNCF est venu présenter les dangers relatifs aux chemins de fer et les délégués de l'école ont été reçus par Mr Le Maire dans la salle d'honneur de la mairie pour évoquer le projet de réaménagement du groupe scolaire. Les élèves ont pu ainsi proposer des pistes d'amélioration pour la cour de l'école.

Le directeur, Mathieu CONAN

Les élèves de cycle 3 ont participé au **Prix Chronos de Littérature 2013.**

Il s'agit pour les élèves de lire 4 livres et de voter pour celui qu'ils ont préféré.

Ce prix de littérature récompense les meilleurs ouvrages de jeunesse consacrés au parcours de vie, à la rencontre entre les générations, à la grand-parentalité, à la vie et à la place des personnes âgées dans notre société.

La lecture des 4 ouvrages a permis de sensibiliser les enfants au fait que :

- même s'ils sont jeunes aujourd'hui, ils vieilliront et qu'en vieillissant on peut grandir aussi...
- que l'image de la vieille et des personnes âgées est parfois caricaturale.
- qu'il est important de communiquer entre générations, que cela est riche d'enseignements.



Le gagnant de la classe de CM1 de Mme ALLAIN : «Ma tata Thérèse» de Fabrice Nicolino



Résumé de notre rencontre avec Laëtitia LAVIEVILLE

Laëtitia est l'artiste qui nous a fait les sculptures qui sont exposées à l'école. Pour faire ses sculptures elle a besoin d'imagination et d'organisation. C'est à nous de donner un nom à ses sculptures : Trognon de pomme, Clin d'œil, Pantoufle de fer, Le Joker, Absurdité, Mon disque dur.

Pour travailler elle a besoin de machines et de matériel : poste à souder, petite ou grande meuleuse, électrode et casque. A l'intérieur, ses sculptures sont souvent creuses.

Cela m'a appris beaucoup de choses.

Amandine - CM1



Le mardi 12 février, **Jean-François, animateur de la Maison de la Rance**, est venu dans notre classe pour nous aider à faire un jardin dans l'école. Il va nous apprendre comment jardiner naturellement. On a commencé à dire pourquoi il ne faut pas utiliser des produits chimiques : ça peut engager des problèmes dans les sources, les rivières et puis sur les petits insectes qui vivent sous la terre. Puis on s'est changé, on a mis les bottes. Jean-François nous a proposé d'aller voir notre futur jardin bio. Il nous a dit que des employés de la commune allaient retourner la terre mais on pouvait déjà faire des petites choses comme prendre des briques creuses pour faire des abris pour les insectes mais cela servira aussi à enlever l'herbe car on ne peut pas semer dans l'herbe. On a construit un muret pour les insectes. Il nous a expliqué comment les plantes ou les arbres pouvaient faire des petites graines, qui ensuite feront des petites plantes ou arbres qui pousseront. Puis c'était la récréation. Ensuite on a regardé une vidéo avec les animaux qui peuvent être utiles dans le jardin comme la taupe, le pince-oreille...



On a fini l'après-midi par semer des radis, des salades, des potirons dans des petits pots de bébé. C'était super !

Guillaume - CM2

Mardi 5 février, **Florent PELLISOU, agent de la SNCF**, nous a expliqué comment se comporter dans les trains et nous a parlé de la sécurité dans les gares, les métros, les trains etc...

La sécurité, c'est quand on parle des risques pour les éviter : Exemple : ne pas dépasser la ligne jaune sur le bord du quai. Certains comportements sont à éviter pour respecter les autres voyageurs et les agents qui travaillent. Exemple : ne pas jouer dans le train.

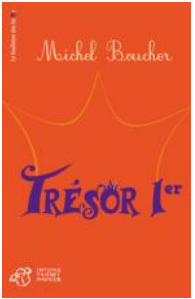
Grâce à cette présentation, je sais comment me comporter dans les trains.

Maëla - CM1



LE JOURNAL DE L'ÉCOLE

Depuis le début de l'année, les **élèves de CP, CP-CE1 et CE1 participent au prix des incorruptibles**. Il s'agit d'un prix de littérature de jeunesse. Une série de 5 livres est proposée pour chaque niveau. En fin d'année, chaque niveau votera pour son livre préféré. Ce vote est officiel et fera l'objet d'un véritable palmarès. En parallèle de ce livre littéraire, les élèves participent au «feuilleton des incos».



«*Depuis le mois de novembre nous correspondons avec un auteur de littérature de jeunesse qui s'appelle Michel BOUCHER. Les maîtresses nous ont expliqué que nous allions écrire un livre avec un auteur. Tous les 15 jours, l'auteur nous envoyait un chapitre de l'histoire de **Trésor 1er** qu'il avait commencé à écrire et il nous laissait des espaces libres pour pouvoir participer à l'écriture de l'histoire. La semaine suivante, après avoir donné nos idées à la maîtresse, c'était à notre tour d'envoyer un mail à Michel BOUCHER. Il trouvait certaines de nos idées très intéressantes et les incorporait à l'histoire !* »;

Au travers de cette correspondance avec notre auteur, puis par la suite avec l'éditeur, les enfants peuvent pénétrer dans les coulisses de la création et de la publi-

cation d'une histoire. Du développement de l'intrigue à l'enrichissement des personnages en passant par le choix des mots et du style, les élèves se sont prêtés au jeu !

Maintenant que l'élaboration de l'histoire est terminée, vient le temps de la mise en page et ça c'est le travail de l'éditeur. Nous avons été consultés pour le choix de la couverture.

Au terme du projet, le livre sera publié sous format numérique. Il pourra même être publié sous format papier pour se retrouver alors sur les tables des librairies. Mais cela n'est pas encore sûr ! C'est l'éditeur qui le décidera....

En attendant, un grand moment attend nos élèves.



Michel BOUCHER a accepté de venir rencontrer nos écrivains en herbe ! Il va venir passer une journée dans notre école au mois de mai et faire des activités d'écriture avec les enfants tout au long de cette journée. Un grand privilège pour nos élèves.

Classes de
Mmes **MARCHAND, PHILIPPE et PIEDVACHE**

ÉCOLE MATERNELLE

Ce 2^{ème} trimestre s'achève.

Les enfants se préparent maintenant à de nouvelles **sorties scolaires** :

- Les classes de Sandrine et de Caroline iront passer une journée au **château de la Hunaudaye** et participeront à des ateliers de découverte.
- Les classes de Pascale et de Gilles iront rendre visite aux animaux du **parc de La Bourbansais**.

Et maintenant, en route pour la préparation de danses et de chants pour la kermesse qui aura lieu le dimanche 30 juin 2013.

Rappel : les vacances de Pâques débutent le vendredi 19 avril au soir et se terminent le lundi 6 mai au matin.

INSCRIPTIONS :

Les **enfants nés en 2010** sont à inscrire dès maintenant pour la rentrée de septembre 2013.

- Se présenter à la Mairie avec les photocopies du livret de famille et des vaccinations dans le carnet de santé.
- En cas d'impossibilité, téléphone de l'école : 02 96 83 96 66.

La Directrice, Caroline PARPAIX

RESTAURANT SCOLAIRE

«SEMAINE COULEUR» AU RESTAURANT SCOLAIRE

La semaine du 18 au 22 mars, les cuisiniers du restaurant scolaire de Caulnes ont organisé une «semaine couleur» en **partenariat avec les petites et moyennes sections de Pascale DUTHEIL et Gilles LECLAINCHE.**

Les enfants de ces deux classes, se sont chargés de la décoration «haute en couleur», en réalisant de beaux affichages.

Chaque jour une **couleur était donnée et le menu était en accord avec celle-ci.** Le lundi, par exemple, était la journée du jaune. Les enfants avaient donc au repas : un méli-mélo de carottes

jaunes râpées et maïs, de l'omelette avec des pommes rissolées, de l'emmental et pour finir de l'ananas.

L'objectif de cette semaine était de **montrer aux enfants que l'on peut manger équilibré tout en s'amusant avec les couleurs** et apprécier d'être à table pour le plaisir des yeux.

Nous remercions également la boutique Floralys de Caulnes d'avoir participé à cette semaine en confectionnant une composition florale par jour et par thème de couleur.

Sur l'année, des **animations sont régulièrement proposées par les cuisiniers** en partenariat avec une ou plusieurs classes afin que le restaurant scolaire soit vraiment intégré à la vie de l'école.

Au mois de juin, le thème sera en lien avec le programme scolaire des CM1 - CM2 des classes de Bérénice ALLAIN et Frédérique AUTRET.

Les cuisiniers,
Virginie BREARD et Sébastien HENRY



ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Le programme pour la période du **mercredi 15 Mai au 3 Juillet 2013** est disponible à la mairie ou sur le site internet : <http://pagesperso-orange.fr/caulnes>.

Il y a des places, pour un accueil régulier ou occasionnel. Renseignements auprès de la mairie de Caulnes.

Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

- 32 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans. Les activités se déroulent sur le site du groupe scolaire de Caulnes.
- Accueil du matin à partir de 7 h 30 jusqu'à 18 h 30.
- Activités de 9 h à 17 h.
- Tarif journalier, repas compris : 12 € par enfant du canton de Caulnes.
- L'accueil est possible également à la demi-journée (matin/après-midi). Tarif ½ journée : 9 € par enfant du canton de Caulnes.

Deux retraitées bénévoles à l'ALSH.

Elles sont présentes à la 1/2 journée pour la grande joie des enfants. Un grand merci à elles deux.



Mme Annie VERGER



Mme Nicole RENAUD

La directrice, Aurélie GEFFRAY

MAISON DE RETRAITE

Le **printemps est arrivé** et les premiers beaux jours nous donnent envie de sortir !

C'est pourquoi nous nous affairons au jardin.

Le potager se remet à vivre avec les premiers semis de salade, radis et tomates. Un parcours de santé composé d'agrès en bois prend place. Et bientôt, suivra l'aménagement d'un «parcours des sens », projet porté par Maud Jezequel, animatrice-stagiaire. Tout cela dans un seul but : donner aux résidents, à leurs familles et aux visiteurs, l'envie de sortir en se promenant dans un cadre agréable et sécurisé.



«**L'espace loisirs**» se développe progressivement et le partenariat avec le comité d'entraide se poursuit. A ce jour, une douzaine de personnes, bénéficiaires ou pas, participent régulièrement aux activités : atelier prévention des chutes, loto, spectacles ... Ce sont des moments riches d'échanges.

Les **prochaines dates à retenir** sont : prévention des chutes : 17 mai et 7 juin – loto : 9 mai (chanté) - 13 juin : spectacle - 6 mai : marionnettes - 24 mai : thé-dansant - 3 juin : danses bretonnes - 21 juin : fête de la musique.

■ **Le tarif est de 5 € l'après-midi** (de 14h45 à 16h30) : activité et goûter.

Cette année, nous continuons la **décoration de la salle de restaurant**. Catz, artiste peintre à Saint-Michel de Plélan, a réalisé deux grandes toiles et au cours d'un atelier peinture, chacun a peint la sienne (plus petite ...) sur le thème de la campagne.

Les séances «**BB lecteurs**» continuent, en partenariat avec le «RLC» et le «RPAM». La prochaine aura lieu le 13 juin sur le thème des saisons.

Les **projets avec les élèves du lycée agricole** sont encore riches cette année : jeux de Wii, bowling à Taden, musée de la ferme, séance photo costumée, patinoire ...

Sans oublier les **séances cinéma** (le dernier mercredi du mois): «*la stratégie de la poussette*», «*mes héros*», «*Boule et Bill*» ...

Nous en profitons pour **inviter tous les artistes**, amateurs, passionnés... à venir exposer leurs oeuvres dans notre «espace exposition».

➔ **Contact: 02 96 83 92 27 poste 416.**

Nous remercions les bénévoles qui nous accompagnent tout au long de l'année.



Les résidents,
l'animatrice-stagiaire Maud JEZEQUEL
et l'animatrice Sophie LE PAUVRE

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes organise cette année une sortie dans la **baie de Morlaix, port de Roscoff et Ile de Batz** le mardi 11 Juin. Prix : 50 € par personne comprenant :

- le transport aller/retour en car. (départ Place de l'Eglise à 7 h).
- le café + croissant de la pose petit déjeuner.
- visite et déjeuner sur l'Ile de Batz.

Les personnes intéressées par cette sortie peuvent téléphoner dès à présent à la présidente (06 83 69 67 11). La date limite pour les inscriptions et le règlement du voyage est le 2 mai 2013.

Prochaines manifestations :

- ➔ samedi 13 juillet à 19 h : **bal musette en plein air** galette-saucisses-frites. Vers 23 h 15, **feu d'artifice** au stade.

- ➔ Dimanche 21 juillet : **thé dansant** avec l'orchestre «Reine de musette».

FETE DE LA MUSIQUE

Le comité des fêtes vous informe **qu'il n'y aura pas de manifestation à Caulnes pour la fête de la musique le 21 Juin 2013**. Il y a trop de fêtes le même jour.

Le calendrier des fêtes du canton est établi tous les ans en octobre pour coordonner les manifestations. Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu de concertation entre les associations.

La présidente, Paulette DUVAL

Club de Gym

Cette année encore l'association de gymnastique volontaire a répondu présente au sein du tissu associatif de Caulnes et cela depuis 31 ans déjà !

Elle compte actuellement 50 adhérents. Les deux cours proposés le :

- **lundi matin (9h30-10h30) : Gym douce**
- **et le Mercredi soir (19h45-20h45) : Gym tonique**

sont animés par Mme BRIOT Sylvie, professeur diplômé, et ont lieu à la salle des fêtes.

L'association souhaite accueillir d'autres volontaires et pour cela nous participerons à l'opération «**Journées Départementales du Sport Féminin**» organisée par le Département des Côtes d'Armor. Nous proposons donc d'ouvrir gratuitement les portes de l'association au public féminin durant la **semaine du 13 au 18 Mai 2013**.

Venez nombreuses découvrir un sport dynamique dans une bonne ambiance et pourquoi pas nous rejoindre !

Pour tout renseignement, appelez le 02-96-83-11-94 ou le 02-96-83-13-43

La Présidente, Patricia GODARD



FNACA

Samedi 23 mars une nombreuse assistance était réunie au monument aux morts pour la **célébration du 51ème anniversaire du cessez le feu en Algérie**.

Le président Jean SEROT a lu le message pour le 19 mars du comité national de la FNACA.

Mme Christelle SECARDIN-OUICE, adjointe au maire, a lu le message du ministre délégué auprès du ministre de la défense en charge des anciens combattants.

La médaille de la reconnaissance de la nation a été remise à :

- **Michel FUBERT** (29 mois d'armée dont 15 en Algérie), par Jean-Louis CHALOIS, maire.
- **Louis MAILLARD** (26 mois d'armée dont 24 en Algérie), par Gérard BERTRAND, conseiller général.
- **Francis AUBRY** (28 mois d'armée, tous passés en Algérie), par Jean SEROT, président de la FNACA.
- **Emile LECLERC** (28 mois d'armée dont 12 en Algérie), par Henri NOGUES, médaille militaire.

Le coussin de médailles était présenté par Elyn et Elizéa, petites filles d'amis de Francis Aubry.

Après le vin d'honneur, offert par la Commune de Caulnes, la journée s'est clôturée au restaurant Gaudrel dans une ambiance festive.

Pour prendre date
Super LOTO le mercredi 8 mai
salle des fêtes de Caulnes à 14 h 30

■ 2460 € en bons d'achat et nombreux autres lots dont séries alimentaires, colis frais, colis grillade, etc...

3 € la carte – 8 € les 3 – 15 € les 7

Le Président, Jean SEROT



Club de pêche

Les pêcheurs de la Haute Rance se sont réunis en **assemblée générale** le dimanche 3 février à la maison des associations à Caulnes.

Ils ont fait le **bilan de l'année piscicole** écoulée et préparé la saison 2013.

Ils ont notamment évoqué l'important **travail de restauration de la Rance** effectué par des pêcheurs bénévoles et des agriculteurs riverains entre la station d'épuration de Caulnes et la Quémerais en Guitté. A l'automne prochain, un nouveau tronçon de la Rance sera débroussaillé entre la Quémerais et Hyoménil.



Depuis le samedi 9 mars ils peuvent s'adonner à leur loisir en pêchant la **truite en 1ère catégorie** sur la Rance et ses affluents où près de 700 kg de truites Fario issues de leur pisciculture de Mérillac ont été déversés.

La prochaine date importante sera le **1er Mai avec l'ouverture du carnassier en 2ème catégorie**.

Il est toujours possible de prendre une carte de pêche chez nos dépositaires à Caulnes :

- Bar Tabac Presse aux trotteurs
17 rue de Dinan
- Magasin Blanc Brun Desriac
Rue du 19 mars 1962

Bonne saison de pêche à tous.

Le président, Roger PIEDVACHE

Les P'tits Breizh du 22

L'association a tenu son assemblée générale le 27 février 2013. Nous rappelons qu'elle est inscrite dans le cadre de la loi 1901. 11 personnes étaient présentes à cette réunion et le nouveau bureau a été élu à la majorité des voix :

Présidente réélue : Nelly DEBUIRE
Vice présidente réélue : Chrystèle ANDRIEUX
Trésorière réélue : Sonia PIEDVACHE
Trésorière adjointe réélue : Nadège LETERRIER
Secrétaire réélue : Sonia LUCAS SOURDAINE
Secrétaire adjointe réélue : Virginie PERRIER

Bilan financier

Le solde au 31/12/2012 est positif (environ 800 € en caisse) . Nous avons acquis du matériel pour les activités.

Projets pour l'année 2013-2014

Des achats de jeux sont à prévoir pour Plumaugat et Caulnes. Des cadeaux de naissances sont à envisager. La braderie puériculture a été décalée au printemps 2014. Une lettre sera envoyée à toutes les assistantes maternelles du canton pour leur faire connaître l'association.

INFOS PRATIQUES

L'association est ouverte aux assistantes maternelles et parents d'enfants non scolarisés du canton de Caulnes ; la cotisation est de 12 euros/an.

■ Rendez-vous :

- tous les jeudis matins (pendant les périodes scolaires) à la salle omnisport (salle de danse) de Caulnes (10 h à 12 h).
- Les vendredis matins aux mêmes horaires à Plumaugat (salle de garderie, route de Lanrelas).

La Présidente, Nelly DEBUIRE



Amicale des Pompiers

Les années passent et se ressemblent au niveau du sport chez les sapeurs-pompiers.

Dix-sept représentants de notre centre de secours étaient au départ du cross départemental le 9 février à ERQUY.

Et encore une fois les résultats étaient au rendez-vous :

CATEGORIE :

- **Junior :** DEBUIRE Gaëtan 12^{ème}
- **Féminin sénior :** LE GULUCHE Annick 8^{ème}, MAUGIS Clotilde 16^{ème}, LERCHE Joan 17^{ème} (3^{ème} par équipe)
- **Masculin sénior :** THOMAS Pierre-Marie 3^{ème}, COLOMBEL Norbert 12^{ème}, GUILLOU Jean-Charles 23^{ème}, BOUCHER Gwendal 79^{ème}, HARROUARD Damien 91^{ème}, FOUERE Quentin 95^{ème}, CHEVALIER Emmanuel 105^{ème}, MOISAN Maxence 106^{ème}, (2^{ème} par équipe)
- **Masculin vétérans 1 :** FICHANT Dominique 6^{ème}, DEBUIRE Thierry 9^{ème}, GALLAND Alain 20^{ème}, MOISAN Jean-François 40^{ème} (2^{ème} par équipe)
- **Masculin Vétérans 2 :** BRIAND Yvan 24^{ème}

Le Centre de Secours de Caulnes a remporté le **challenge départemental** .

Deux d'entre eux sont allés au **championnat de France** le 23 mars à PARAY LE MONIAL (Haute-Saône) ; il s'agit de Pierre Marie et Dominique qui finissent respectivement 35^{ème} et 164^{ème} : bravo les gars.

Par ailleurs, les **festivités à venir** sont :

- le bal du samedi 13 juillet qui aura lieu à la salle omnisport.
- Le jarret-frites le 7 septembre (salle des fêtes).
- La Sainte Barbe le 23 novembre (cérémonie à Guitté)

Le Président de l'amicale, Thierry VASSEUR



Photo du 9 février 2013 :

- . Les 17 pompiers qui ont représenté le centre de secours de Caulnes
- . Absente sur la photo : Clotilde

Association Intercommunale de Danse

Le 30 janvier, lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Carine BIZETTE
Vice-présidente : Marina LE MOAL
Trésorier : Daniel ADAM
Trésorière adjointe : Crystèle MIGNOT
Secrétaire : Sandrine CROSNIER
Secrétaire adjointe : Séverine CHEVALIER

L'école de danse c'est :

- **des cours de 1 h ou 1 h 30** répartis entre les lundis et vendredis soir et les mercredis toute la journée.
- des danseuses ou danseurs venant d'une vingtaine de communes différentes qui préparent avec assiduité et plaisir, sous la conduite de Cécile Douvry, professeur diplômée d'Etat, **le gala qui clôturera l'année les 21 et 22 Juin** à l'amphithéâtre de Caulnes.

Nous invitons tous les parents, danseuses et danseurs à nous rejoindre pour la réunion d'organisation de ce gala le lundi 13 mai à 20 h 15 à la salle omnisports.

Enfin, nous remercions Christelle SECARDIN-OUICE pour toutes les années passées au sein de l'association et pour son dévouement.



La Présidente, Carine BIZETTE

Les Gas de la Rance

Les responsables et bénévoles de l'association préparent activement la **kermesse paroissiale du 16 Juin** prochain. Le 21 Janvier, une 1^{ère} réunion s'est déroulée pour définir le thème du défilé et aussi pour partager la galette des rois. L'assemblée a retenu le thème du Tour de France en préambule au passage de la grande boucle le 9 Juillet sur la commune. Une 2^{ème} réunion a eu lieu le 21 Mars ; 8 chars sont en préparation et les groupes d'animation sont retenus.

■ **Prochain rendez vous de l'association :**

- Lundi 13 Mai : réunion de préparation de la kermesse.
- Dimanche 16 Juin : kermesse paroissiale

La Présidente, Marie-Paule GUILLEMOT

Office Intercommunal des Sports

L'OIS de Caulnes organise cet été un **camp multi sports du 15 au 19 juillet pour les 12-17 ans**. Ce camp se déroulera à Perros-Guirec dans un camping avec piscine, à deux pas des plages, et sera encadré par Caroline Cornec et Romain Creno (animateurs diplômés de l'OIS). Au programme : stand up paddle, surf, sports de plages, randonnée.... Il ne manque plus que le soleil et vos inscriptions et c'est parti !

■ **Renseignements auprès de l'OIS : 06.87.56.80.14.**

Le Président, Dominique BRIAND

Club de Basket

Le club de basket de la communauté de communes de Broons **souhaite étoffer son effectif** dans les différentes catégories masculines et féminines.

Une ébauche d'équipe féminine sénior ainsi qu'une de moins de 15 ans pour la prochaine saison est en cours. Le club a quelques joueuses mais il faudrait un effectif plus important pour réaliser une saison sereine.

■ **Pour tout renseignement : 06 78 96 17 71**
mail : albcbroons@gmail.com

Les Amis du Marque Page

Le vide grenier 2013 en sursis !

Cette année, l'association n'est plus en mesure de réaliser **le vide-grenier de Caulnes**.

Nous sommes donc à la **recherche de nouveaux bénévoles** pour nous permettre de renouveler le bureau et une partie de nos effectifs. Le maintien d'un vide-grenier sur la commune en 2013 est suspendu à votre mobilisation. Merci à toutes les bonnes volontés de bien vouloir nous contacter.

Le bureau : le-marque-page@hotmail.fr.

Cérémonie de la FNACA

Samedi 23 mars 2013.

Remise de décorations - La médaille de la reconnaissance de la nation a été remise à :
Michel FUBERT - Louis MAILLARD - Francis AUBRY - Emile LECLERC
Avec les portes drapeaux : René GUERIN, André COUASNON, Serge LUCAS
et M. Gérard BERTRAND, Conseiller Général ; M. Jean-Louis CHALOIS, Maire ;
M^{me} Christelle SECARDIN-OUICE, 1^{ère} adjointe ; M. Jean SEROT, Président de la FNACA.



Le 30 Mars 2013 «Les Classes 3»



Calendrier des Fêtes 2013

MAI

Mer 8	Loto de la FNACA		Salle des fêtes
Jeu 9	Tournoi de foot	PYC Caulnais	Terrain des sports
Dim 26	Tournoi de foot séniors	Rance Football Club	Terrain des sports

JUIN

Lun 10	Concours de palets	Club des aînés	Local du club
Dim 16	Kermesse paroissiale	Les Gas de la Rance	
Ven 21	Gala de danse		Amphithéâtre
Sam 22	Association intercommunale de danse		du lycée agricole
Dim 23	Matinée rando cyclo, VTT, pédestre	Club des cyclos	
Dim 30	Fête des Ecoles	Amicale des parents d'élèves	Salle omnisports

JUILLET

Sam 13	Feu d'artifice et bal	Comité des fêtes et Amicale des pompiers	Terrain des sports
Jeu 18	Repas champêtre	Club des aînés	Maison des associations
Dim 21	Thé dansant	Comité des fêtes	Salle des fêtes

Pesticides, respectons les distances !

L'arrêté préfectoral départemental du 1er février 2008 a instauré une réglementation vis-à-vis de l'application de tout produit phytosanitaire sur et à proximité des points d'eau.

Il est interdit d'utiliser tout pesticide : désherbant, insecticide, fongicide ...

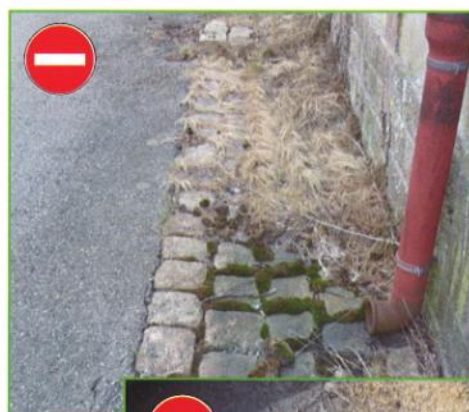


- À moins de 5 mètres
des cours d'eau,
plans d'eau, fossés
et points d'eau
permanents
ou intermittents.

Doar ha Stêrioloù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

www.eau-et-rivieres.asso.fr



- À moins de 1 mètre de la berge
des fossés même à sec,
des cours d'eau, fossés,
collecteurs d'eau pluviales,
points d'eau, puits et forages.



- Sur les avaloirs,
caniveaux et bouches d'égout.

Le prochain bulletin municipal sera édité pour Juillet.
Le dépôt des articles à insérer dans ce bulletin est à faire pour le 26 Juin 2013, au plus tard.

